



POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 16/01/2014

Date de révision: 30/04/2015

Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : POLYZINC
Groupe de produits : Peinture

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Libert Paints nv. sa.
Nekkersputstraat 189
9000 Gent - BELGIUM
T 00 32 9 216 88 70 - F 00 32 9 226 61 81
MSDS@Libertpaints.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 070/245.245 (B)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
Resp. Sens. 1 H334
Skin Sens. 1 H317
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux

Arom. Polyisocyanate, Prepolymer based on aromatic polyisocyanate, 2,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE, Prepolymer based on aromatic polyisocyanate

Mentions de danger (CLP)

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les vapeurs/poussières.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P304+P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

Phrases EUH

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

EUH014 - Réagit violemment au contact de l'eau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
POUDRE DE ZINC stabilisé	(n° CAS) 7440-66-6 (Numéro CE) 231-175-3 (Numéro index) 030-001-01-9 (N° REACH) 01-2119467174-37	>= 75	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)	(n° CAS) 64742-95-6 (Numéro CE) 265-199-0 (Numéro index) 649-356-00-4 (N° REACH) 01-2119455851-35	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Arom. Polyisocyanate	(n° CAS) 53317-61-6	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
OXIDE de ZINC	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7 (N° REACH) 01-2119463881-32	2,5 - 5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 108-65-6 (Numéro CE) 203-603-9 (Numéro index) 607-195-00-7 (N° REACH) 01-2119475791-29	1 - 2,5	Flam. Liq. 3, H226
xylène	(n° CAS) 1330-20-7 (Numéro CE) 215-535-7 (Numéro index) 601-022-00-9 (N° REACH) 01-2119488216-32	1 - 2,5	non déterminé
Prepolymer based on aromatic polyisocyanate	(n° CAS) 127821-00-5	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des conseils/soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
-------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
---	---

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : La marée noire devrait être nettoyée par un personnel de nettoyage formé, à l'aide respiratoires et lunettes de protection.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir le déversement avec un matériau absorbant non combustible et transfert en conteneur pour élimination conformément aux règlements locaux et nationaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter l'exposition inutile. Retirer immédiatement le produit. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit bien ventilé. Quand pas en service, garder le récipient fermé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE (108-65-6)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	275 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	550 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin
xylène (1330-20-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	221 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	442 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	100 ppm
UE	Notes	Skin

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

Protection des mains : Porter des gants protecteurs. Contactez votre fournisseur pour choisir des gants de protection les plus appropriés.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié



POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Essayez d'éviter les essais matériels hors dans les égouts ou cours d'eau. Empêcher de nouvelles fuites ou des déversements s'il est sécuritaire de le faire. Si le produit contamine des rivières, des lacs ou des drains en informer les autorités respectives.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 3,21
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 338,46
---------------	----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
----------------	--------------

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE (108-65-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 23,8 mg/l 6u

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Arom. Polyisocyanate (53317-61-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2462 mg/l/4h
xylène (1330-20-7)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 1100 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	11 mg/l/4h
Prepolymer based on aromatic polyisocyanate (127821-00-5)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) (64742-95-6)	
DL50 orale rat	3592 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6193 mg/l/4h
POUDRE DE ZINC stabilisé (7440-66-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	23 g/m ³
OXIDE de ZINC (1314-13-2)	
DL50 orale rat	> 15000
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5,7 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE (108-65-6)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96u
CE50 Daphnie 1	> 500 mg/l 48u
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l 72u
Arom. Polyisocyanate (53317-61-6)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 mg/l
xylène (1330-20-7)	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1 - 10 mg/l 72u
Prepolymer based on aromatic polyisocyanate (127821-00-5)	
CL50 poisson 1	> 100 ml/l
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE) (64742-95-6)	
CL50 poisson 1	9,22 mg/l 96u
CE50 Daphnie 1	6,14 mg/l 48u
CE50 autres organismes aquatiques 1	1 - 10 mg/l
ErC50 (algues)	19 mg/l 96u
POUDRE DE ZINC stabilisé (7440-66-6)	
CL50 poisson 1	182 - 203 µg/l
CE50 Daphnie 1	0,34 mg/l

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

OXIDE de ZINC (1314-13-2)	
CL50 poisson 1	1,1 mg/l
CE50 Daphnie 1	2,2 mg/l 48u
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,17 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

POLYZINC	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

POLYZINC	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient à un point de collecte spéciaux conformément à la législation locale.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN (ADR) : 1263
N° UN (IMDG) : 1263
N° UN (IATA) : 1263
N° UN (ADN) : Non applicable
N° UN (RID) : Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Proper Shipping Name (IMDG) : PAINT RELATED MATERIAL
Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : PAINT RELATED MATERIAL
Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : Non applicable
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable
Transport document description (ADR) : UN 1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Description document de transport (IMDG) : UN 1263 PAINT RELATED MATERIAL, 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Transport hazard class(es) (IMDG) : 3
Etiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : 3
Etiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable
:



RID

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable
:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1
Disposition spéciale (ADR) : 163, 640E, 650
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Packing instructions (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19
Mixed Portable tank and bulk container instructions (ADR) : T2
Mixed Portable tank and bulk container special provisions (ADR) : TP1, TP29
ADR tank codes (ADR) : LGBF

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Special provisions for carriage - Packages (ADR)	: V12
Special provisions for carriage - Operation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Tunnel restriction code (ADR)	: D/E
-------------------------------	-------

- Transport maritime

Special provision (IMDG)	: 163, 223, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Packing instructions (IMDG)	: P001, LP01
Packing provisions (IMDG)	: PP1
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC03
Tank instructions (IMDG)	: T2
Tank special provisions (IMDG)	: TP1, TP29
EmS-No. (Fire)	: F-E
EmS-No. (Spillage)	: S-E
Stowage category (IMDG)	: A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Disposition particulière (IATA)	: A3, A72, A192
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	: Non
--------------------	-------

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation (Annex XVII):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

POLYZINC - ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE - Arom. Polyisocyanate - xylène - Prepolymer based on aromatic polyisocyanate - SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.	POLYZINC - ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE - xylène - SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER (PÉTROLE)
--	---

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Teneur en COV : 338,46

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Full text of H- and EUH-phrases:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

FDS UE (Annexe II REACH)

POLYZINC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Les informations contenues dans chaque fiche technique sont basées sur les données dont nous disposons à l'heure actuelle, et sont considérées comme exactes en vertu de ces données. Elles sont fournies indépendamment de toute vente du produit à des fins d'information sur les dangers. Elles ne constituent pas des informations sur la performance du produit, et aucune garantie expresse ou implicite n'est faite en ce qui concerne le produit, les données sous-jacentes ou les informations contenues dans ce document. Vous êtes priés de demander les fiches techniques de tous les produits que vous achetez, traitez, utilisez ou diffusez, et êtes encouragés à informer les personnes qui peuvent être en contact avec ces produits sur les informations contenues dans ce document.

Cette FDS est destinée à fournir un bref résumé de nos connaissances et des directives concernant l'utilisation de cet équipement. Les informations contenues dans ce document ont été compilées à partir de sources considérées par Libert Paints nv.sa. comme fiables et exactes à la connaissance de la Société. Elles ne représentent pas un document exhaustif sur la réglementation concernant la communication des risques au niveau mondial.